

**BOURSE DE L'EMPLOI RELATIVE A LA PERIODE
DU 01/12/2023 AU 18/12/2023
AN05420231218502**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle,

- Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-4, L.452-36 et L.452-38,
- Vu les déclarations de création et vacance d'emploi de catégories A, B, et C transmises par les collectivités du département de Meurthe-et-Moselle, dont le recrutement relève de la compétence du centre de gestion,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}

Les déclarations de création et de vacance d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

ARTICLE 2^{ÈME}

Le Directeur du centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle et publiée auprès de chacune des collectivités du département.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploiterritorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés».

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 18/12/2023

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20231218-2023-417-A1
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Pour le président et par délégation,
Le directeur,



Alain FAIVRE

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté	Service
V054230300985663001	Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur principal de 1ère classe Attaché Attaché principal	Directeur ou directrice financier	Absence de candidature adaptée	35h00	CTE d'agglomération de LONGWY 54414 LONGWY	01/05/2023	05420230405462	Finances